

# Dix réponses à dix mensonges à propos de la Socapalm

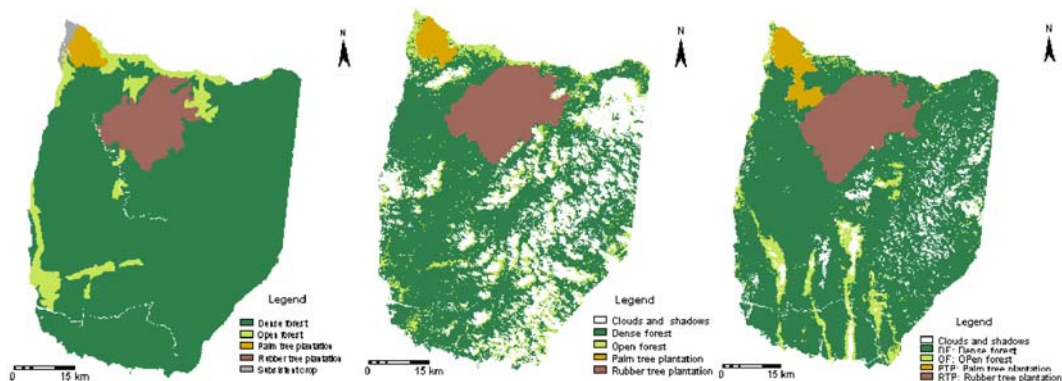
Par Isabelle Alexandra Ricq et Julien-François Gerber

A la suite de deux récentes plaintes déposées par M. Vincent Bolloré contre Radio France sur le thème, notamment, des plantations de la Socapalm (Société Camerounaise de Palmeraies), il nous paraît opportun de revenir sur certains arguments fréquemment avancés par les défenseurs de l'homme d'affaire. Pour mémoire, Radio France était poursuivie pour avoir diffusé deux émissions présentant une perspective critique sur les plantations que gère la Socapalm à Kienké et à Dibombari. La première enquête, réalisée par le journaliste Benoît Collombat et portant sur plusieurs secteurs d'activité du groupe Bolloré au Cameroun, a été considérée comme diffamante par le Tribunal de Grande Instance de Paris, excepté sur le volet des plantations. L'autre, une interview accordée par l'une d'entre nous (I. A. R.), ne donnera finalement pas lieu à un jugement, le groupe Bolloré ayant retiré sa plainte deux semaines avant la date d'audience prévue. Ce procès-ci aurait exclusivement porté sur la Socapalm, une exploitation appartenant à la Socfinal, elle-même détenue à près de 40% par le groupe Bolloré. Parmi les arguments avancés par la multinationale pour justifier la gestion de ces plantations et minimiser les conflits qu'elle engendre avec les populations riveraines, nous avons identifié dix affirmations erronées sur lesquelles quelques éclaircissements nous paraissent indispensables.

## 1. La plantation ne grandit plus.

Les trois cartes ci-dessous (tirées de Shu, 2003) montrent exactement le contraire. Elles illustrent le processus d'expansion de la Socapalm – la tache orange en haut à gauche sur les cartes – en 1985, 1991 et 2001 respectivement. La croissance de la plantation est donc incontestable, particulièrement après la privatisation en 2000. Et qu'en est-il actuellement ? Tout donne à penser qu'elle continue à grandir, compte tenu (1) qu'« un important programme d'investissement est en cours [...], notamment l'extension et la régénération des cultures » (dixit l'ex-PDG de la Socapalm; voir Caillau, 2001) ; (2) qu'un site Internet économique annonce que la Socapalm « prévoit un programme de replantations jusqu'en 2013, au rythme de 1000 hectares par an » (voir <http://www.izf.net/pages/5020-cga/4729/>) ; (3) que M. Janvier Oum, numéro 2 de la plantation à Kienké, a affirmé en 2009 à I. A. Ricq et à Mme Danielle Nomba : « Nous faisons une extension de la plantation. Voyez les zones qui sont vides : d'ici 2010 nous allons remplacer ces zones qui sont vides, qui ont été délaissées car à l'époque nous ne plantions pas dans les bas-fonds marécageux ou dans les collines, mais avec les nouvelles techniques on peut faire des drainages, on peut planter dans les bas-fonds. C'est pourquoi nous récupérons ces terres que nous ne pouvions pas exploiter à l'époque de la société d'Etat » ; et (4) que des investigations menées par le Centre pour l'Environnement et le Développement (CED) au début de 2010 confirment la présence de travaux de défrichage et d'extension de la plantation autour de Bidou III (S. Nguiffo, *comm. pers.*). A noter que les limites exactes de la concession représentent un sujet constant de conflit : comme elles ne sont pas clairement marquées sur le terrain, il est facile de les définir selon les besoins du moment.

Cartes 1 :



## 2. Nous n'avons jamais volé de terres à personne.

Il faut distinguer clairement entre la *légalité* de l'Etat et la *légitimité* du point de vue des populations locales. Il s'agit d'une situation archi-classique en Afrique (et ailleurs) de *pluralisme juridique*, où un droit étatique se superpose à un droit coutumier local et nie ce dernier. Or le droit coutumier est resté sans conteste le mode dominant de régulation des terres dans la région. Ce pluralisme juridique est une source constante de conflits car le droit étatique – historiquement imposé par les autorités coloniales – entre fréquemment en contradiction avec le droit coutumier local. C'est typiquement le cas en ce qui concerne la Socapalm. En effet, du point de vue des populations locales – c'est-à-dire du point de vue du leur droit coutumier –, il s'agit bel et bien d'un *vol* : la Socapalm leur a volé leurs terres.

A noter également que le bail emphytéotique<sup>1</sup> liant l'Etat camerounais à la Socapalm stipule que cette dernière doit s'engager à respecter « l'espace vital » des communautés villageoises et à laisser autour d'elles une superficie non-plantée de 250 hectares. Des conflits se sont élevés autour du non-respect de ces conditions. Certaines communautés villageoises demandent notamment la rétrocession de leurs terres accaparées par l'Etat et désormais sous la gestion de la Socapalm (Mémorandum, 2001).

## 3. Si les Pygmées ne sont pas heureux là où ils sont, ils peuvent s'en aller, ce sont des nomades après tout !

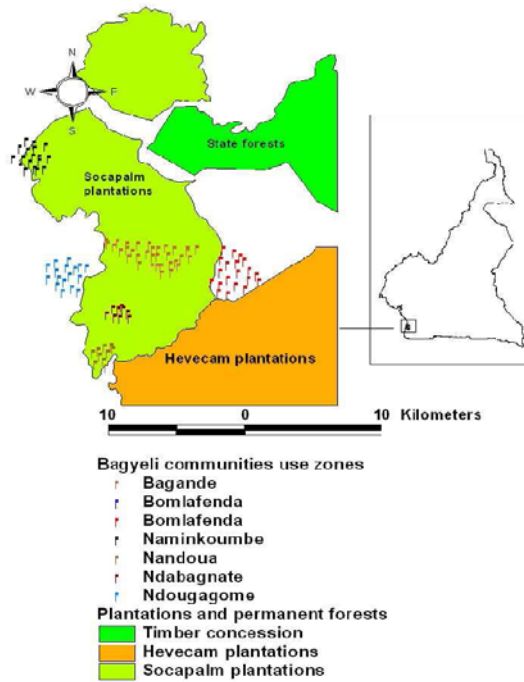
En premier lieu, la littérature scientifique comme celle de la société civile montre effectivement que l'établissement de la plantation de la Socapalm-Kienké nuit aux Bagyeli qui vivent sur son périmètre ou à ses abords.<sup>2</sup> En second lieu, les Bagyeli ne sont plus les chasseurs-cueilleurs nomades du XIXe siècle ! Ils ont d'abord été sédentarisés de force par l'administration coloniale dès le début du XXe siècle (dans le but de pouvoir percevoir l'impôt). Ensuite, dès l'indépendance, les Bagyeli se sont de plus en plus tournés vers l'agriculture (de subsistance mais aussi marchande). Dans ce processus de sédentarisation, K. Biesbrouck (1999) – spécialiste des Bagyeli de la région de Kribi – note que ces derniers en viennent à dépendre de plus en plus des ressources naturelles situées dans les abords *immédiats* de leur lieu de vie. Enfin, avec la pression générale accrue sur les ressources naturelles, ils ont été obligés de développer entre eux une territorialité plus marquée et des droits d'accès plus stricts. Il est donc absurde de prétendre qu'il suffit aux Bagyeli victimes de la Socapalm d'aller s'installer dans une autre forêt à quelques kilomètres de là.

La carte 2 ci-dessous (tirée de Mbile, 2008) montre (1) que quatre communautés bagyeli survivent encore aujourd'hui sur la zone de la Socapalm et (2) que deux autres communautés sont situées aux abords immédiats de la plantation – chacune évoluant sur son propre territoire coutumier.

<sup>1</sup> Bail de très longue durée (ici de 99 ans) qui confère au preneur un droit réel sur la concession donnée à bail.

<sup>2</sup> Voir par exemple : Ela, 1990 ; Biesbrouck, 1999 ; Berg & Biesbrouck, 2001 ; Mope Simo, 2001 ; Oyono, 2005 ; Carrere, 2007 ; Mbile, 2008 ; Gerber, 2008 ; FOCARFE, 2009 ; Prouty, 2009 ; Gerber & Veuthey, 2010.

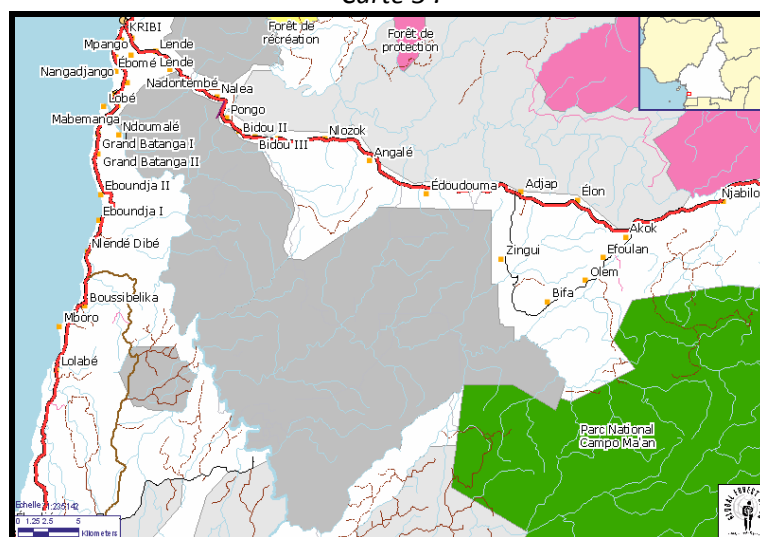
Carte 2 :



#### 4. La région est encore couverte de forêts.

La région conserve de fait une couverture forestière importante, mais : (1) ces forêts sont largement dégradées car attribuées à des compagnies forestières ; (2) elles ne sont pas en libre accès – il est par exemple interdit de pratiquer l’agriculture traditionnelle sur les concessions forestières ; et (3) les populations locales ne peuvent pas simplement s’établir là où il reste des ressources naturelles, au mépris de leur droit coutumier. La carte 3 ci-dessous montre l’affectation de l’espace dans la zone (en gris : les concessions de la Socapalm et d’Hevecam ; en gris clair : les concessions d’exploitation forestière ; en vert : le parc national de Campo-Ma’an). La première conclusion qui s’impose est l’évident manque d’espace libre pour l’agriculture bantoue et bagyeli.

Carte 3 :



Revenons plus spécifiquement sur les Bagyeli. En combinant les faits (1) que les plantations industrielles de palmiers à huile sont des déserts en biodiversité, (2) que les moyens d’existence des Bagyeli demeurent largement dépendants des ressources forestières (comme le documente Biesbrouck, 1999, par exemple par

rapport à leur riche pharmacopée traditionnelle basée sur des plantes médicinales sauvages), et (3) que les Bagyeli ne se déplacent plus comme ils le faisaient jadis, on ne peut qu'infirmier l'assertion selon laquelle la venue de la Socapalm n'a pas substantiellement détérioré les conditions de vie des Bagyeli riverains (voir aussi Carrere, 2007 ; Gerber, 2008 ; Prouty, 2009 ; S. Nguiffo & S. Nnah, *comm. pers.*).

## 5. La plantation donne du travail aux riverains.

Il y aurait en fait seulement 1% de locaux dans la force de travail de la Socapalm (FOCARFE, 2009).

S'il est un problème qui a toujours préoccupé les dirigeants des plantations industrielles au Cameroun (et ailleurs), c'est bien l'insuffisance de la main d'œuvre. Historiquement, puisque les populations colonisées n'ont souvent pas eu la moindre envie de s'enrôler dans les plantations et d'y subir les dures conditions de travail, il a fallu faire appel au travail forcé (Etoga Eily, 1971). De nos jours, les populations riveraines restent souvent récalcitrantes à y travailler, déjà occupées par leurs propres activités agricoles (notamment le cacao). Ceci est par exemple le cas autour de la Socapalm-Kienké.

Du point de vue de la direction (ou des sous-traitants), un autre problème lié à l'engagement des riverains tient au fait qu'ils sont à tout moment capables d'abandonner leur poste et de retourner au village si les conditions de travail ne leur conviennent plus ou s'ils ne sont plus strictement obligés d'y rester. En outre, les ouvriers riverains ont un réseau social plus fourni, ce qui les rend plus « dangereux » aux yeux des employeurs, car mieux à même de se défendre collectivement. Pour toutes ces raisons, les patrons préfèrent ne pas enrôler les riverains et se tournent donc davantage vers une main d'œuvre plus stable et plus docile qu'ils recrutent parmi les secteurs les plus appauvris du pays et des pays voisins (Nigéria, Bénin, Ghana, Tchad). En effet, ces travailleurs-là n'ont pas d'autres choix que de rester (voir aussi point 7 ci-dessous).

A noter également qu'une importante source de mécontentement pour les populations riveraines est liée au fait que le sommet de la hiérarchie de la Socapalm privatisée soit largement composé d'Européens. Ainsi, le Mémoire des communautés de Dibombari (2001) demande : « (1) le maintien d'une représentation des élites locales au sein du Conseil d'Administration de la Socapalm privatisée, afin que les intérêts des communautés nationales locales soient un tant soit peu préservés ; et (2) le recrutement par les partenaires privés, en priorité et à qualification égale, de jeunes locaux afin de lutter contre le chômage, l'exode rural et le banditisme ».

## 6. La Socapalm est soucieuse de l'environnement.

En dehors des questions de déforestation entraînant une réduction drastique de la biodiversité, de sérieux problèmes de pollution ont été rapportés par plusieurs observateurs (Carrere, 2007 ; Pigeaud, 2008 ; Gerber, 2008 ; Collombat, 2009 ; Ngang Ngang, 2010). Ces pollutions résultent notamment du fait que les monocultures de palmiers à huile nécessitent un apport massif d'engrais, de pesticides et de fongicides (Fairhurst & Caliman, 2001 ; Lamade & Bouillet, 2005). En 2001, la Socapalm a été sanctionnée pour pollution (de même que la Safacam, également contrôlée par Bolloré) par une mission d'inspection du Ministère de l'Environnement et des Forêts (Alega Mbele, 2002). Malgré cela, note Gerber (2008), « aujourd'hui encore, l'usine située à l'intérieur de la plantation continue de laisser s'échapper sans traitements une véritable petite rivière d'huile nauséabonde et chaude (probablement mélangée à d'autres produits chimiques), juste à côté du village de Bidou II. Ce flux continu se déverse quelques centaines de mètres plus loin dans un affluent de la Lobé. Les habitants interviewés sont parfaitement conscients du danger que cette pollution peut représenter pour la santé et la pêche est évidemment devenue impraticable dans l'affluent en question ».

Des habitants de la région ont rapporté à J.-F. Gerber (en 2006) à I. A. Ricq (en 2009) des cas de maladies chez les riverains dues à la pollution, des cas de morts massives de poissons dans la Lobé, et de cas de

stérilité des cultures vivrières due aux rejets de l'usine. En outre, une analyse de la qualité de l'eau d'une rivière traversant la plantation de la Kienké a été effectuée par le Centre Pasteur à Yaoundé : bien qu'encore partielle, elle s'est doré et déjà révélée accablante (Rapport du Centre Pasteur du Cameroun, daté du 3 juin 2010).

## 7. Qualifier les ouvriers d'« esclaves » est absurde.

Rappelons tout d'abord que ce sont les ouvriers eux-mêmes qui se qualifient ainsi. C'est dans cet esprit qu'ils ont surnommé l'un de leurs camps du nom de « Kilombo » en référence à un feuilleton brésilien populaire, *Isaura*, qui avait pour toile de fond la période de l'esclavage et des quilombos, les célèbres communautés brésiliennes d'esclaves rebelles. Carrere (2007), Pigeaud (2008), Gerber (2008) et Ricq (2009) rapportent que les ouvriers de la Socapalm-Kienké se désignent comme des « esclaves » et le pasteur R. A. Ngang Ngang (2010) utilise également le terme. Mais qu'est-ce qu'un esclave ? Une personne qui n'est pas « de condition libre » et dont la principale caractéristique est le travail forcé (Le Robert). Pour bien comprendre la situation, il est fondamental de ne pas se confiner à l'image habituelle de l'esclavagisme européen des XVIIe–XIXe siècles et de considérer les formes modernes du travail forcé. En quoi les ouvriers de la Socapalm sont-ils forcés d'y travailler ?

- *Sociologiquement* : comme nous l'avons vu ci-dessus, pour des questions de stabilité de la main-d'œuvre, les dirigeants préfèrent enrôler des travailleurs parmi les secteurs les plus appauvris du pays (et des pays voisins), travailleurs qui n'ont pas d'autres choix que de rester dans la plantation et de se taire. La pauvreté va de paire avec la réduction drastique des choix de vie et de travail. La pauvreté est la voie « royale » vers le travail forcé. Mais quels sont ces « secteurs appauvris » ? La Socapalm recrute la majorité de sa main-d'œuvre dans les zones surpeuplées de l'Ouest et du Nord du pays, là où sévit de graves problèmes fonciers. C'est dans ces régions que se trouve une grande masse de *paysans sans terre* qui survivent tant bien que mal dans le secteur informel ou comme ouvriers agricoles. De manière plus générale, les études rurales ont montré que les paysans sans terres sont une catégorie sociale en expansion, appauvrie et marginalisée, forcée d'accepter n'importe quelles conditions de travail pour rester en vie – l'« armée de réserve » idéale des agro-industries. Affirmer que ces gens ont « librement » choisi de venir travailler dans les plantations industrielles est faire preuve d'une profonde méconnaissance des réalités sociales et économiques.
- *Financièrement* : une tactique classique pour forcer les ouvriers à rester en place – tactique rapportée par Carrere (2007), Pigeaud (2008) et Gerber (2008) pour la Socapalm – consiste à repousser constamment à plus tard le paiement intégral des salaires. S'il veut toucher son dû, le travailleur est donc obligé de rester et d'attendre. « Nous savons que les ouvriers ne s'en sortent pas, que leurs employeurs les paient en retard » (dixit M. Mustaars, PDG de la Socapalm, à Pigeaud, 2008).
- *Coercitivement* : même un survol superficiel de l'histoire de la Socapalm montre que les mouvements sociaux – en particulier les nombreuses grèves – ont été broyés dans la violence (interventions musclées de la police et de l'armée, emprisonnement des leaders, licenciements massifs, tactiques d'attente jusqu'à ce que les ouvriers aient faim, etc.). Par exemple, lorsque fin 2007 un mouvement de résistance s'élève contre les conditions de vie et de travail dans la plantation, son leader est immédiatement arrêté par la police et il est menacé de mort s'il persévère dans ses revendications (Pigeaud, 2008). Dans ces conditions, le travail peut-il vraiment être considéré comme libre ?
- *Organisationnellement* : à la Socapalm, on assiste à une sorte de remake de la phase paternaliste-coercitive du capitalisme européen de la fin du XIXe siècle où le patron donne « tout » – dans ses propres termes – à l'ouvrier (travail, maison, école, etc.) mais à condition que celui-ci reste docile et qu'il travaille bien. A la moindre « insolence », l'ouvrier et sa famille peuvent *tout* perdre et se retrouver littéralement du jour au lendemain à la rue. FOCARFE (2009) note que « Tout employé de sous-traitant Socapalm, homme ou femme, habitant le campement, malade et absent de son poste de travail durant trois jours consécutifs est expulsé de son logement dans le camp ! ». A noter également

que toutes ces infrastructures sont de très mauvaise qualité et que la classe de salaires la plus répandue à la Socapalm (environ 1.6 euro/jour) se situe juste au-dessus du salaire minimum camerounais, ce qui est très bas compte tenu des horaires de travail (8–10 h/j, 6 jours sur 7) et des profits de la compagnie. (En outre, les marges de manœuvre financières sont flexibles comme en témoigne le fait que les grèves les plus massives ont généralement abouti à de légères hausses de salaire.)

- *Historiquement* : il est utile de rappeler qu'une plantation comme celle de la Socapalm correspond à un modèle dont l'origine remonte à la colonisation. En effet, l'administration coloniale allemande a joué un rôle déterminant dans l'instauration du modèle de la plantation industrielle. Comme l'écrit l'historien F. Etoga Eily (1971), « le soutien moral et matériel qu'apportait le gouvernement [allemand au système des plantations] lui donna assez vite une allure officielle et militaire, au point que tout, hommes et choses, était subordonné au développement des grandes plantations. [...] un fait apparaissait clair et indiscutable, c'est que les plantations formaient l'ossature de l'économie du Territoire, et l'Administration ne pouvait rien leur refuser ». En 1916, les Anglais et les Français s'emparent du Cameroun. Dans la zone ouest occupée par la Grande-Bretagne, les anciennes plantations allemandes sont vendues aux enchères. Quatre d'entre elles sont reprises en 1929 par Unilever et plusieurs autres sont regroupées en 1946 au sein de la Cameroun Development Corporation (CDC). Dans la partie française, les anciennes plantations allemandes sont rachetées par des sociétés privées. C'est le cas par exemple de la plantation de Dizangué, reprise en 1959 par le groupe Rivaud, aujourd'hui sous contrôle du groupe Bolloré. Comme au temps de l'occupation allemande, les travailleurs volontaires sont en nombre insuffisant et les Français maintiennent le travail forcé dans les plantations privées. Comme le montre Orange (2009a ; 2009b), il est parfaitement correct d'affirmer que Bolloré s'inscrit dans une lignée de planteurs industriels prenant racine dans la colonisation. En effet, côté plantations, le groupe Bolloré s'appuie sur la holding Socfinal fondée en 1959 et issue du groupe Rivaud, lui-même un acteur historique important dans les plantations coloniales.

Remis dans son contexte, il n'est donc pas inexact de parler de travail forcé, et l'on peut aisément comprendre pourquoi les travailleurs considèrent subir une forme moderne d'esclavage. En outre, il est intéressant de noter que la Mission des Nations Unies au Libéria (UNMIL, 2006) n'hésite pas à parler de « quasi-esclavage » quand il s'agit de décrire les conditions de travail dans la plantation d'hévéas appartenant également à la Socfinal (« Workers live in quasi-slave conditions where the employee has no power to bargain for reasonable terms and conditions »).

## **8. La situation des ouvriers est tellement enviable qu'ils font venir toute leur famille dans les plantations !**

L'affirmation selon laquelle les conditions de vie des ouvriers sont enviables a été démentie à la fois par M. Jean-François Pajot, chef de la Socapalm-Kienké – qui les a oralement qualifiées de très mauvaises à J.-F. Gerber en 2007 et à I. A. Ricq en 2009 –, et par M. Marc Mustaaars, PDG de la Socapalm – qui en a fait de même à Mme F. Pigeaud en 2008. Est-ce encore un fait discutabile dans ces conditions ? Il va sans dire que la société-mère – la Socapalm – est responsable des pratiques qui se déroulent sur son domaine d'activité, même s'il s'agit de sous-traitance, pratique qu'elle a généralisée dès sa privatisation et qui a eu pour effet de précariser encore davantage la situation des travailleurs.

De même, affirmer que la présence des familles des ouvriers est le résultat des bonnes conditions de vie dans la plantation est simplement absurde (voir aussi point 7). On assiste au contraire à une situation de surpeuplement dans les camps des travailleurs, situation due non seulement à des baraquements trop exigus mais également aux fréquents retards de paiement que subissent les ouvriers sous-traités – qui représentent tout de même 85% des travailleurs à Kienké et qui sont souvent originaires d'autres régions du Cameroun, voire des pays limitrophes. En effet, la faiblesse des salaires, combinée à la dette des sous-traitants à leur égard et au prix inabordable des transports pour sortir de ces campements isolés et

rejoindre leurs terres natales, maintiennent bien souvent ces ouvriers allochtones sur place, avec leurs familles, dans un secteur informel extrêmement précaire.

Mais pourquoi les syndicats ne sont-ils pas plus présents ? Les syndicats camerounais sont connus pour leur manque d'indépendance dans l'un des pays les plus corrompus de la planète (selon Transparency International, 2009, le Cameroun est le pays d'Afrique subsaharienne le plus corrompu). A titre d'exemple, lors de la dernière grève de 2008, les ouvriers ont dû former leur propre organisation, étant dans l'impossibilité de pouvoir compter sur les syndicats existants. Sur les questions syndicales, voir en particulier FOCARFE (2009) qui relève la faiblesse et l'inefficacité des syndicats ainsi que la peur des ouvriers à exprimer leurs problèmes.

Et quid des infrastructures ? Les infrastructures ne sont pas des « cadeaux » de la Socapalm – même si elles lui sont bien utiles pour contrôler la main-d'œuvre – mais un réquisit légal qui figure dans le cahier des charges cosigné par Socfinal et le gouvernement du Cameroun en 1999. (Le bail emphytéotique mentionne l'obligation par le repreneur de « maintenir en bon état les réalisations faites ou qui seront faites sur les terres données à bail, les améliorer si besoin, entretenir lesdites réalisations et les remettre en bon état au bailleur à la fin du bail ou à l'époque de sa résiliation ».) Voyons un peu plus en détail de quoi il retourne :

- *L'hôpital* : il y a effectivement un hôpital associé à la Socapalm-Kienké. Il date du temps où la plantation était étatique et est une exigence du cahier des charges. Il est cependant faux de parler de soins « gratuits » pour « tout le monde ». La compagnie prend en charge 75% des frais pour les ouvriers/ères, leur époux/se et leurs enfants. Les 25% restants sont à la charge de l'ouvrier et peuvent constituer une somme impossible à assumer dans un tel contexte salarial. Les Bagyeli qui vivent sur le périmètre de la plantation n'y ont donc pas droit, ni bien sûr les populations avoisinantes. En outre, l'hôpital est largement sous-équipé.<sup>3</sup> Le seul médecin de l'hôpital, le Dr Pointeu, a été licencié à l'été 2009. Selon nos sources, l'« hôpital » est donc réduit à deux salles, huit lits et quelques infirmières, le tout soumis aux coupures d'eau et d'électricité comme le reste des campements d'ouvriers. FOCARFE (2009) ajoute que « les équipements et matériels médicaux sont vieillissants et insuffisants ; il n'y a plus d'ambulance ; la pharmacie est peu fournie ».
- *La sécurité sociale* : à la Socapalm-Kienké, sur 2400 ouvriers, moins de 500 sont immatriculés à la CNPS (Caisse Nationale de Prévoyance Sociale).
- *Les écoles* : il s'agit d'un réquisit du cahier des charges, dans une région où il n'y a rien de si spécial à avoir des écoles. Suite à ses entretiens sur place, F. Pigeaud parle d'un nombre d'écoles insuffisant et J.-F. Gerber note leur état de délabrement.
- *Les maisons* : il s'agit d'un réquisit du cahier des charges. F. Pigeaud et J.-F. Gerber notent leur état de délabrement ; J.-F. Gerber et R. Ngang Ngang parlent d'ouvriers vivant en famille dans deux chambres de 3m sur 3m, sans salle de bain. M. J.-F. Pajot confirme oralement la mauvaise qualité des habitations. Situation hautement problématique d'insalubrité et de surpeuplement.
- *L'électricité* : seulement quelques heures par jour avec coupures fréquentes.
- *Les magasins (l'« écomat »)* : là encore, rien n'est « gratuit » ; les achats sont déduits du salaire.
- *Les routes* : ce sont en réalité des pistes en terre battue dans un état lamentable ; la route Kribi-Ebolowa en devient quasiment impraticable par temps de forte pluie.
- *Les installations sanitaires* : suite à leur visites sur place, Carrere (2007), Pigeaud (2008), Gerber (2008), Collombat (2009) et Ngang Ngang (2010) mentionnent de sérieux problèmes liés aux installations sanitaires : latrines bouchées dégageant une odeur pestilentielle et coupures prolongées d'eau. Pour les questions de pollution de l'eau, voir point 6 ci-dessus.

<sup>3</sup> Voir par exemple le témoignage du pasteur Ngang Ngang (2010) : « Le centre de santé dirigé depuis les origines par un médecin est désormais réduit à la simple case de santé au sens le plus réduit du terme, dirigé par un infirmier et très souvent dépourvu de tout produit de première nécessité. Etant la seule case de santé pour les 6 campements dont certains se trouvent à encore 20 km de là et sans moyens de transport permanent, imaginez la suite réservée aux crises et autres accidents aux confins de la plantation d'à peu près 9'300 ha de superficie » (Ngang Ngang, 2010).

## 9. Le matériel de protection est parfaitement adéquat.

Différents observateurs notent que la protection des travailleurs de la Socapalm est largement insuffisante (Carrere, 2007 ; Pigeaud, 2008 ; Gerber, 2008 ; FOCARFE, 2009 ; Collombat, 2009 ; Ngang Ngang, 2010) : (1) lunettes de protection inadaptées (elles provoquent une buée qui rend le travail impossible) ; (2) absence de casques ; et (3) absence de protection adéquate pour l'application des produits agrochimiques toxiques (gants, bottes, vestes). Selon le Dr Pointeu, ancien médecin du travail à la Kienké et licencié en 2009, seuls 200 ouvriers sur 2400 auraient accès aux équipements de protection individuelle – par ailleurs largement inadaptés.

FOCARFE (2009) note que « les travailleurs contractuels relevant des sociétés de sous-traitance de Socapalm ne bénéficient d'aucune couverture sanitaire et travaillent sans aucun matériel de protection adéquat. Ils sont exposés à tous les risques chimiques et mécaniques qui s'imposent dans les plantations industrielles. On note une quasi inexistence des congés maladie chez cette catégorie de travailleurs qui sont par ailleurs tenus d'être au travail tous les jours sous peine être licenciés par l'entrepreneur ».

## 10. Il n'y a pas de conflit : la Socapalm apporte le développement et désenclave la région.

Parmi les communautés bantoues riveraines, le sentiment général rapporté par Gerber (2008) est (1) que la Socapalm leur ont volé leurs terres ; et (2) que le principal impact qui en découle est la disparition de la forêt dont les villageois dépendent pour l'agriculture, la collecte de produits végétaux et la chasse. Ces communautés doivent en effet faire face à un grave manque de terres : elles ne disposent plus que d'une étroite bande de terre pour y pratiquer l'agriculture rotative – qui nécessite des grandes surfaces pour les jachères – et souffrent d'une réduction dramatique de leur territoire de chasse (voir carte 3). En conséquence, la durée des jachères s'est sensiblement réduite, au détriment de la fertilité et de la productivité des sols. La forêt n'a plus le temps de se renouveler et l'impact négatif sur la biodiversité s'est donc accru. Dans ce contexte, ce que les riverains bantous revendiquent, c'est : (1) un *dédommagement* sous quelque forme que ce soit – monétaire, plantations villageoises ou infrastructures (routes, hôpital, etc.) – pour la destruction de ce qu'ils considèrent comme leur forêt ; et (2) la *non-extension de la Socapalm*, c'est-à-dire la préservation des écosystèmes restantes. C'est à ces fins que les Bantous riverains revendiquent la présence des leurs parmi les hauts cadres de l'entreprise (Gerber, 2008).

Comme pour d'autres agro-industries, la Socapalm fait appel à une société privée de sécurité/gardiennage dans le but d'empêcher le vol des régimes par les villageois qui en font de l'huile (consommée sur place ou revendue). Les vigiles, armés de matraques, entretiennent un climat de tension permanent, notamment en faisant régulièrement des descentes dans les maisons des villageois pour y vérifier que des régimes provenant de la Socapalm n'y sont pas entreposés ou utilisés. De nombreux cas de passages à tabac ont été rapportés par les riverains, et plus particulièrement encore par les Bagyeli. Le Mémoire des communautés voisines de Dibombari (2001) fait également état de « dérives graves » de la part des vigiles, comme les cas de « filles et femmes violées » ou celui d'un « propriétaire de plantation villageoise confondu avec un voleur et battu par des hommes de la troupe ». Le Mémoire exige en conséquence « l'abandon de la violence comme moyen de communication entre la Socapalm et les populations locales ».

Cette situation a donné lieu à plusieurs cas de conflits plus ou moins ouverts. Le cas de Bidou III – communauté de 500 habitants fondée en 1895 – est à cet égard instructif (Gerber, 2008). Au début des années 80, le chef traditionnel de l'époque tente sans succès d'attirer l'attention des autorités sur le problème foncier de son village. Cette situation tendue culmine le 7 janvier 2003 par un sérieux heurt entre des habitants de Bidou III et des vigiles de la Socapalm. L'avant-bras d'un vigile est tranché à la machette ; un autre est sévèrement entaillé à la jambe. En représailles, l'armée est déployée en force. Dans l'impossibilité de trouver les coupables – apparemment cachés par la population – elle rafle tous les chefs de villages ainsi que les villageois rencontrés entre Lende et Nko'olong et les enferme sans jugement à Kribi pendant une à trois semaines selon les cas. L'affaire est ensuite étouffée ; aucun article de presse n'est publié sur le sujet. Gerber note que cette poussée de violence a eu pour double effet contradictoire

d'étouffer la poursuite des émeutes (« on n'a plus le courage de lever la tête maintenant ») et de développer un fort ressentiment parmi les populations riveraines (« la révolte est imminente ; la plantation est là, et les riverains aussi, et il n'y a pas de compromis possible »).

Des conflits similaires ont été rapportés dans d'autres plantations du group Socfinal, notamment dans l'Est du Cambodge (Shay & Strangio, 2009 ; Rith & Strangio, 2009 ; WRM, 2009). La direction de Socfinal ne peut donc pas prétendre ignorer les problèmes que génèrent ses plantations. Il est d'ailleurs frappant de constater la ressemblance d'avec la situation au Cambodge (déforestation, conflits fonciers, mépris des populations autochtones, appel à des ouvriers d'ethnies et de régions différentes, etc.). Lorsque le groupe est mis en cause, sa politique consiste à frapper plus fort celui qui rapporte les abus (procès ou discrédit) puis à mener une campagne de presse contre-feu.

### Coda

En guise de conclusion, voici une citation sur les coûts de l'agro-industrie au Sud-Cameroun. Ses auteurs, deux intellectuels camerounais de premier plan, mènent depuis plusieurs années une réflexion sur les enjeux du développement dans leur pays (Bell & Bigombé Logo, 2003) :

« Les bénéfices amassés [de l'agro-industrie] ne sont pas réinvestis sur place, mais plutôt réexportés vers les capitales européennes pourvoyeuses, bailleuses et prêteuses des fonds et dont la participation au capital social des entreprises l'emporte sur les actions revenant aux nationaux. Pouvait-il en être autrement, dans un système où les codes des investissements sont particulièrement généreux sur les possibilités de transfert qui sont *a priori* accordées aux investisseurs sous le spécieux prétexte d'attirer les capitaux nécessaires au *développement national* ?

Pour ce qui est du coût culturel, il tient aux conditions traditionnelles du rapport à l'espace, à la forêt. L'Afrique noire en général et le Cameroun en particulier restent des sociétés dont la vie spirituelle demeure intense, en dépit de nombreuses influences culturelles exogènes qui s'exercent sur eux. L'appropriation de l'espace, du sol, et, davantage, celle de la forêt a et aura – on peut engager ce pari – un caractère éminemment sacré.

La dégradation que subit la forêt du fait de l'agrobusiness, entraîne *ipso facto* une altération culturelle des droits et usages coutumiers prédominants dans les rapports populations locales–espaces forestiers préexistants à l'agro-industrie. [...] G. Balandier affirme que *pour nombre de sociétés, le sacrifice de leur intégrité culturelle apparaît comme un prix trop élevé payé au progrès*. Ce prix l'est davantage pour les populations pygmées qui vivent de et dans la forêt, et dont les liens avec cette dernière sont encore plus inextricables. Le tableau ci-dessus présenté, pour le moins accablant, s'applique tout à fait au Sud-Ouest géographique du Cameroun. »

### Références citées

- Alega Mbele, S., 2002. Le Ministre de l'Environnement et des Forêts punit les pollueurs. *Cameroon-Info.Net*. Voir : <http://www.cameroon-info.net/reactions/@,11376,7,le-ministre-de-l-environnement-et-des-forets-punit-les-pollueurs.html>
- Bell, J.-P. & P. Bigombé Logo, 2004. Les activités économiques modernes en milieu forestier. In : *Le retournement de l'Etat forestier : l'endroit et l'envers des processus de gestion forestière au Cameroun* (dir. P. Bigombé Logo), pp. 79–95. Yaoundé : Presses de l'Université Catholique d'Afrique Centrale.
- Berg, J. van den & K. Biesbrouck, 2000. *The social dimension of rain forest management in Cameroon : issues for co-management*. Tropenbos-Cameroon Series 4. Kribi : The Tropenbos-Cameroon Programme.
- Biesbrouck, K., 1999. *Bagyeli forest management in context*. Tropenbos-Cameroon Reports 99-2. Kribi : The Tropenbos-Cameroon Programme.

- Caillau, P., 2001. L'invité : Patrick Caillau, Directeur-Général de Socapalm 'Il se pose le problème de financements à long terme'. *Le Bulletin du Gicam*, 17: 12–13.
- Carrere, R., 2007. Cameroun : la dure réalité des plantations de palmiers à huile. *World Rainforest Movement Bulletin*, 116.
- Collombat, B., 2009. Cameroun : l'empire noir de Vincent Bolloré. Emission « Interception » diffusée sur *France Inter* le 29 mars 2009.
- Ela, J.-M., 1990. *Quand l'Etat pénètre en brousse... Les ripostes paysannes à la crise*. Paris : Karthala.
- Etoga Eily, F., 1971. *Sur les chemins du développement : essai d'histoire des faits économiques au Cameroun*. Yaoundé : CEPMAE.
- Fairhurst, T. & J.-P. Caliman, 2001. *Symptômes de déficiences minérales et anomalies chez le palmier à huile (Elaeis guineensis Jacq.) : description, origine, prévention, correction*. Série Palmier à huile. Montpellier : CIRAD.
- Fondation Camerounaise d'Actions Rationalisées et de Formation sur l'Environnement (FOCARFE), 2009. *Privatisation de la Socapalm, agro industrie du palmier à huile, et respect des droits de l'Homme : identification des non conformités et évaluation de l'impact de la nouvelle gestion sur les droits des riverains et employés de la compagnie*. Yaoundé/Messa : FOCARFE.
- Gerber, J.-F., 2008. *Résistances contre deux géants industriels en forêt tropicale : populations locales versus plantations commerciales d'hévéas et de palmiers à huile dans le Sud-Cameroun*. Plantation Series (No. 13). Montevideo : World Rainforest Movement (WRM), 60 p.
- Gerber, J.-F. & S. Veuthey, 2010. Possession versus property in a tree plantation socio-environmental conflict in Southern Cameroon. *Society and Natural Resources*, accepté pour la publication.
- Lamade, E. & J.-P. Bouillet, 2005. Carbon storage and global change : the role of oil palm. *Oléagineux, Corps gras, Lipides*, 12(2): 154–160.
- Mbile, P., 2008. *Community mapping in forest zones of Cameroon : a scoping of cases, questions and methods used in community mapping and its relationship with tenure recognition*. Washington : World Agroforestry Center (ICRAF), Rights and Resources Initiative.
- Mémorandum des communautés villageoises de Dibombari. 2001. Document non publié.
- Mope Simo, J. A., 2002. *Issues of the sustainable management of protected areas in Cameroon : case study of land and resource rights in the Campo Ma'an National Park area*. Voir : <http://www.acts.or.ke/paplr/docs/PAPLRCT-JohnSimo.pdf>
- Ngang Ngang, R. A., 2010. *Témoignage sur la situation des ouvriers Socapalm-Kienké (Kribi)*. Lettre manuscrite datée du 3 mars 2010.
- Orange, M., 2009a. Enquête sur la face cachée de l'empire Bolloré. Premier volet. *Mediapart*, 2 février 2009. Voir : <http://www.mediapart.fr/journal/economie/020209/enquete-sur-la-face-cachee-de-l-empire-bollore>
- Orange, M., 2009b. Comment Vincent Bolloré s'est taillé un empire en Afrique. Second volet. *Mediapart*, 3 février 2009. Voir : <http://www.mediapart.fr/journal/economie/030209/comment-vincent-bollore-s-est-taille-un-empire-en-afrique>
- Oyono, P. R., 2005. The foundations of the conflict of language over land and forests in Southern Cameroon. *African Study Monographs*, 26(3): 115–144.
- Pigeaud, F., 2008. Les Camerounais exploités des palmeraies de Bolloré. *Libération*, 11 mars 2008. Voir : <http://www.liberation.fr/economie/010176109-les-camerounais-exploites-des-palmeraies-de-bollore>
- Prouty, M., 2009. Film documentaire sur les Bagyeli de la Socapalm-Kienké. Travail universitaire de maîtrise. Sacramento : Université de Californie.
- Ricq, I. A., 2009. Bolloré au Cameroun, un bilan en images. *Le Monde Diplomatique*, 16 juin 2009. Voir : <http://blog.mondediplo.net/2009-06-16-Bollore-au-Cameroun-un-bilan-en-images>
- Rith, S. & S. Strangio, 2009. Villagers curse M'kiri plantation. *The Phnom Penh Post*, 19 juin 2009.
- Shay, C. & S. Strangio, 2009. Plantation highlights struggle of development and preservation. *The Phnom Penh Post*, 1er juin 2009.
- Shu, G. N., 2003. *Detection and analysis of land cover dynamics in moist tropical rainforest of South Cameroon*. Unpublished master's thesis. Enschede : International Institute for Geo-Information Science and Earth Observation.
- Transparency International, 2009. *Baromètre mondial de la corruption 2009*. Berlin : Transparency International.
- United Nations Mission in Liberia (UNMIL), 2006. *Human rights in Liberia's rubber plantations : tapping into the future*. Monrovia : UNMIL.
- World Rainforest Movement (WRM), 2009. Cambodia : Indigenous people confronted with a rubber plantation empire. *WRM Bulletin*, 142.